Une image contenant Police, Graphique, capture d’écran, graphisme

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**Signalement de plainte**

**Formulaire pour la Commission de déontologie de l’ARLD**

La Commission de déontologie veille à la bonne application du code de déontologie de l’ARLD par les membres de l’association et des principes éthiques et déontologiques du CPLOL (art.4.2a du Règlement de la Commission de déontologie). Les plaintes enregistrées contre un·e logopédiste ARLD doivent être motivées et adressées par écrit au/à la Président·e de la Commission (art.7.2 et 9.1 du Règlement de la Commission de déontologie).

Ce formulaire rempli, daté et signé, peut être envoyé :

* par mail à [comdeont@arld.ch](mailto:comdeont@arld.ch)
* par poste, avec la mention CONFIDENTIEL au **Secrétariat Général de l’ARLD, à l’attention de la** **Commission de Déontologie, Place de la Riponne 5, 1005 Lausanne**

|  |
| --- |
| **Nom et prénom du plaignant** :  Adresse :  Téléphone :       Adresse e- mail : |
| **Nom et prénom du patient concerné par la plainte** :  Lien avec le plaignant : |
| **Nom et prénom du/de la logopédiste mis-e en cause** :  Adresse professionnelle du/de la logopédiste :  Téléphone :       Adresse e-mail (si connue) : |

Description du problème perçu par le plaignant (actes-évènements) :

Les éléments décrits ci-après doivent être conformes à la vérité et le plus précis possible ; les preuves éventuelles doivent être transmises avec ce courrier.

|  |
| --- |
| Le/la logopédiste concerné·e a-t-il/elle été informé·e de la plainte déposée à son égard ?  oui non  Une discussion a-t-elle déjà été tentée au sujet de la plainte avec le/la logopédiste ?  oui  non  Si oui, avec quels résultats ?    Une discussion a-t-elle déjà été tentée sur le sujet de la plainte avec une tierce personne ?  oui  non  Si oui, avec qui et avec quels résultats ? |

Information :

Seules les plaintes enregistrées concernant **un/une membre de l'ARLD** pourront déboucher sur l'ouverture d'une procédure. Indications sur le déroulé de la procédure :

* la commission évalue la recevabilité de la plainte.
* à l'aide du formulaire de levée du secret professionnel, le/la plaignant·erelève du secret le/la logopédiste mis·e en cause.
* Le formulaire de plainte est transmis au/à la professionnel·le mis·e en cause afin qu'il ou elle puisse se déterminer sur son contenu.

Les données transmises sont traitées dans les respects de la confidentialité.

Pièces jointes au formulaire (s’il y en a) :

Lieu et date :       Signature-s : ……………………………………………………….